

-Règlement Intérieur-

# « Poulettes l'Assaut »

Validé en C.A le 24 janvier 2022

## 1. Modalité de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunira une fois par an à date anniversaire de la création de l'association soit, en Octobre.

Elle abordera du bilan financier de l'année passée ainsi que de ses projets futurs.

Les adhérents seront conviés par mail et une réponse sera attendue dans les meilleurs délais. Selon la situation, l'AG pourra avoir lieu en physique ou en visio-conférence et il sera possible de se faire représenter par un autre membre adhérent par voie de procuration.

Le quorum défini par le Conseil d'Administration est le suivant :

« Si 70 % des adhérents votants présents sont en désaccord avec les propositions du Conseil d'Administration, le sujet abordé sera revu et représenté pour vote en A.G exceptionnelle.

## 2. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est exclusivement composé des membres du bureau :

La Présidente : Anne-Andréa Brochard,  
La Trésorière : Lucie Michel,  
Le secrétaire : Pierre Antoine Foulquier.

Les réunions se font à la demande d'un des membres et statuent sur les avancements et la gestion de l'association.

## 3. Adhésion et exclusion

*Adhésion :*

Le montant de l'adhésion est de 10 €

Ce montant pourra être réduit à 8 € pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants, sous présentation de justificatif par mail.

Peut devenir adhérent toute personne souhaitant s'investir physiquement, intellectuellement ou matériellement auprès de l'association.

La durée de l'adhésion est de 1 an.

A la fin de cette période, le CA fera un bilan des actions de l'adhérent au bénéfice de l'association, et se donne le droit de ne pas reconduire l'adhésion, et de retirer l'adhérent concerné de ses contrats d'assurance.

#### *Exclusion :*

Tout adhérent ayant un comportement desservant l'image, les statuts et les valeurs de l'association, peut être exclu sur seule décision du CA.

Tout adhérent s'étant désisté à multiples reprises de son engagement dans une manifestation de l'association pourra être exclu par le CA.

Toute utilisation du logo, nom ou visuel de Poulettes l'Assaut est soumis à une demande de validation du CA, toute utilisation de ceux-ci sans autorisation donnera lieu à l'exclusion du membre.

Il est impérativement demandé à tous les adhérents de Poulettes l'Assaut de respecter les lieux, les adhérents, les partenaires et le public liés aux événements de l'association.

#### 4. Condition d'utilisation locaux et matériel

Les locaux et matériels ne peuvent être utilisés que sur autorisation du CA.

Tout bénévole faisant parti du staff sur un événement doit :

Avoir souscrit son adhésion,  
Avoir sa propre responsabilité civile,  
Respecter les normes sanitaires en vigueur.  
Dès lors, il pourra être couvert par l'assurance civile et pénale de l'association.

L'association est responsable de la qualité et de la sécurité des prestations et des lieux utilisés lors de ses manifestations, tout adhérent actif, bénévole ou professionnel sur place, l'est par définition.

#### 5. Modalité de modification du règlement intérieur

La demande de modification du règlement intérieur ne peut être proposée que par les membres du bureau et, sera soumis au vote de l'AG selon les règles de quorum définies précédemment.

#### 6. Règles de finances et de comptabilité

La trésorière s'engage à tenir une comptabilité transparente et à aborder régulièrement l'état des comptes en Conseil d'Administration.

Chaque année en A.G sera présenté un bilan des comptes de l'année passée et un prévisionnel de l'année à venir.

Les dépenses et autres paiements réalisés au nom de l'association seront discutés et validés durant les CA. Aucun membre du bureau ne peut décider seul d'une sortie d'argent des comptes de l'association sans l'aval de la présidente ET de la trésorière.

#### 7. Modalités et règles d'organisation des événements et festivités

Toute organisation d'événements est discutée en C.A et les modalités sont fixées selon le type d'événements, par le bureau.

Un appel aux bénévoles sera envoyé par mail aux adhérents de l'association, ou par le biais des différents médias de l'association : site internet, page Facebook et groupe dédié aux adhérents.

Tout partenaire venant exposer et/ou vendre sur un événement de l'association doit impérativement avoir sa propre responsabilité civile, et être inscrit au registre du commerce ou des artisans selon situation.

#### 8. Droit à l'image

En tant qu'adhérent, vous acceptez de fait l'utilisation et la diffusion de votre image par l'association sur différents supports tels que : publications dans des journaux, réseaux sociaux, site internet, mailing, présentation en AG et toutes autres images ou vidéos allant dans le sens de l'évolution ou de la présentation de l'association au public.

Si vous ne souhaitez pas apparaître de quelques manières que ce soit, merci de vous manifester auprès des membres du bureau de l'association par mail à cette adresse : [asso@poulettes-sisters.fr](mailto:asso@poulettes-sisters.fr)

#### 9. RGPD

Votre adhésion à Poulettes l'Assaut nous donne le droit d'utiliser vos données personnelles dans le strict but du fonctionnement de l'association : mailing, envoi de colis, contact bénévole, informations événements... ect.

Ces données seront stockées durant 1 an, durée de votre adhésion et durée reconduite à chaque renouvellement d'adhésion.

Les données sont stockées selon la politique de stockage de HelloAsso.com, Poulettes Assaut n'a pas la main sur leur politique de rétention, bien qu'invérifiable celle-ci est censée être RGPD compatible.

Vous avez la possibilité de demander l'effacement de vos données à tout moment.

Il vous est précisé que les données sont stockées de manière sécurisée et sont accessibles uniquement par les membres du bureau.

Pour toute question relative à la RGPD merci de nous contacter par mail à cette adresse : [asso@poulettes-sisters.fr](mailto:asso@poulettes-sisters.fr)

Merci de votre investissement auprès de Poulettes l'Assaut !

We Rock Together !

Poulettement vôtre,

Andréa, Luce & Paf.